

Au Conseil Communal de Château-d'Oex

Rapport sur le préavis n°23/2024

Approbation du nouveau règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 8 octobre 2024 à la salle du Conseil Communal. Elle était composée de M. Jean-Philippe Blum, 1^{er} membre, en remplacement de Mme Valérie Rossier, Matthieu Morier, rapporteur, M. Nicolas Pasquier, en remplacement de M. Didier Morier, M. Philipp Böhringer et M. Carlos Ribeiro Almeida. Les autorités communales étaient représentées par Mme Nicole Schnegg, municipale, M. Pierre-François Mottier, municipal et M. Xavier Feal, adjoint au service des travaux.

Le règlement actuel datant de 1980, il semble judicieux de le remettre au goût du jour. En effet, actuellement, très peu de prestations tel que mise à l'enquête, demande préalable ou autres informations demandées par les architectes ou porteur de projet, sont facturées. Ce qui représente une charge de travail conséquente pour les employés sans aucune contrepartie.

Le nouveau règlement a été passé en revue point par point par la commission et la délégation communale sans grande question, le sujet étant déjà très bien expliqué dans le préavis.

Notons que ce règlement a été élaboré conjointement avec le service des travaux et le Canton.

Sans autre question, le président remercie la délégation communale.

Après une brève discussion, à l'unanimité, la commission propose d'accepter ce préavis. L'initiative est bonne et cela aurait même pu être fait avant sur le principe de l'utilisateur/payeur.

Le rapporteur
Matthieu Morier